2AM

Société à responsabilité limitée (SARL)

au capital social de 2000 €

Empire Cowork Pôle Suartello 2 Route de Mezzavia 20090 AJACCIO

RCS Ajaccio 503285629

(la « Société »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS

Le 06/09/2026

Les associés de la Société (ci-après collectivement les « **Associés** » et individuellement un « **Associé** »),

ont pris les décisions suivantes :

Décisions

Décision 1

Il est pris acte par les Associés de la cessation des fonctions de Gérant de valentin audibert, pour cause de démission en date du 07/09/2026.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 2

Les Associés décident de nommer M. CHRISTIAN CALABRO, résidant route de mezzavia 20090 ajaccio, de nationalité française, né(e) le 23/02/1970 à AJACCIO 20090, en qualité de Gérant à compter du 07/09/2026.

Le nouveau dirigeant est nommé pour une durée indéterminée.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 3

Les Associés décident de ne pas lui allouer de rémunération pour l'exercice de ses fonctions, étant précisé que le dirigeant aura droit au remboursement de ses frais professionnels sur présentation préalable des justificatifs.

Le nouveau dirigeant a fait savoir qu'il acceptait les fonctions qui lui sont proposées et n'était soumis à aucune interdiction ou incompatibilité.

Le nouveau dirigeant est, dans ses rapports avec les tiers, investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans les limites de l'objet social, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux associés ou à l'associé unique.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 4

Il est pris acte par les Associés de la cessation des fonctions de Gérant de laurent gigon, pour cause de démission en date du 07/09/2026.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 5 : Pouvoir

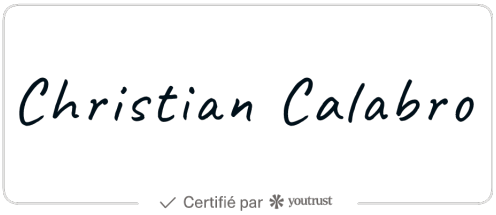
Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les Associés.

---

christian calabro, associé(e)



laurent gigon, associé(e)



valentin audibert, ancien Gérant

